

LES VALLÉES DE LA VANNE

Procès Verbal

**Nombre de membres
en exercice:** 32

Séance du mardi 12 décembre 2017

Présents : 24

L'an deux mille dix-sept et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 06 décembre 2017, s'est réuni sous la présidence de Bernard ROMIEUX.

Votants: 26

Sont présents: Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUÉ, Lysiane LE GOFF, Florent MIGNOT, Ludovic DUVEAU, Patrick MORCEL, Bernard PERRIN-BONNET, Claudine LECLERC, Elisabeth ROGER, Camille BRAULT, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Joël CRETTE, Michelle MICHALKOVIC, J. Aline CLEMENT, Mireille GARNIER, Maryse BOURGEOIS, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON, Bernard DAVOUST

Représentés: Gérard TERVILLE par Bernard COQUILLE, Marie-Laure CABOURDIN par Mireille GARNIER

Excuses: Cédric CORNAIRE, Cyril CHARLES, Louis BOUCHENY, Sébastien BARRE, Lionel LANGUILLAT, Nathalie COLIN

Absents:

Secrétaire de séance: Lysiane LE GOFF

ORDRE DU JOUR

- Election du secrétaire de séance ;
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017;
- Frais scolaires ;
- Ecoles ;
- Centre de loisirs ;
- WIFI sur la commune ;
- STEP de Theil ;
- Décisions modificatives des budgets de la commune ;
- PLUI présentation et débat sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable ;
- Questions diverses :
 - Verger de sauvegarde ;
 - Zone humide du bîme (3 800 m2) ;
 - Noël des aînés ;
 - etc.....

DÉLIBÉRATIONS

Une conseillère municipale demande qu'une phrase du procès-verbal du 19 octobre 2017 soit modifiée. Monsieur le maire, accède à sa demande et le procès-verbal du 19 octobre 2017 sera représenté à la prochaine réunion.

Un débat s'engage sur les colis de Noël aux aînés. Ce débat est repris en fin du compte rendu dans les questions diverses. (Arrivée de Ludovic Duveau à 19h 45)

FRAIS SCOLAIRE DE L'ECOLE DE THEIL ANNEE 2015-2016 - DE 2017 101

Monsieur Le Maire présente les dépenses de l'école primaire de Theil pour l'année 2015-2016. Elles s'élèvent à 524,31 € par enfant réparties de la façon suivante :

		2015-2016			
		nombre enfants	PU	Total	Total
Les Vallées de la Vanne	Frais scolaires	16	524,31 €	8 388,96 €	8 388,96 €
Noé	Frais scolaires	15	524,31 €	7 864,65 €	7 864,65 €
Pont-sur-Vanne	Frais scolaires	5	524,31 €	2 621,55 €	
	Surveillance en attendant les cars	5	518,01 €	2 590,07 €	5 211,62 €
Vaumort	Frais scolaires	9	524,31 €	4 718,79 €	4 718,79 €
Villiers-Louis	Frais scolaires	1	524,31 €	524,31 €	524,31 €

Les frais de surveillance en attendant les cars des enfants de Pont/Vanne sont calculés de 8h à 8h30 le matin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition des dépenses et donne tout pouvoir au maire pour faire aboutir cette affaire, y compris de signer les conventions avec les communes.

FRAIS SCOLAIRE DE L'ECOLE DE THEIL ANNEE 2016-2017 - DE 2017 102

Monsieur Le Maire présente les dépenses de l'école primaire de Theil pour l'année 2016-2017. Elles s'élèvent à 626,31 € par enfant réparties de la façon suivante :

	2016-2017			
	nombre enfants	PU	Total	Total
Les Vallées de la Vanne	16	626,31 €	10 020,96 €	10 020,96 €
Noé	11	626,31 €	6 889,41 €	6 889,41 €
Pont-sur-Vanne	6	626,31 €	3 757,86 €	3 757,86 €
Vaumort	7	626,31 €	4 384,17 €	4 384,17 €

La surveillance des enfants de Pont/Vanne sera calculée et refacturée, éventuellement, ultérieurement suivant les compétences de surveillance en attendant les cars.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette répartition des dépenses à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour faire aboutir cette affaire, y compris de signer les conventions avec les communes.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FRAIS SCOLAIRE DE L'ECOLE DE NOÉ ANNEE 2016-2017 - DE 2017 103

Monsieur Le Maire présente la convention de répartition pour les frais scolaire de l'école de Noé pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal de Noé, à décider le 02 octobre 2017, visé en sous-préfecture le 13 octobre 2017 de fixer le coût d'une enfant scolarisé à Noé comme suit :

- 442.68 € par an soit 36.89 € par mois ;

Soit pour la commune 10 enfants sur l'année complète et un élève sur 4 mois, total 4 574.36 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les coûts d'un enfant scolarisé à l'école de Noé comme indiqué dans la dite convention ;
- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette affaire, y compris de signer la dite convention.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FRAIS SCOLAIRE DE L'ECOLE DE VAUMORT ANNEE 2016-2017 - DE 2017 104

Monsieur Le Maire présente la convention de répartition pour les frais scolaire de l'école de VAUMORT pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal de VAUMORT, à décider le 19 octobre 2017 de fixer le coût d'un élève scolarisé à VAUMORT comme suit :

- 628.63 € par an ;

Soit pour la commune 5 enfants scolarisé, total 3 143.15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les coûts d'un enfant scolarisé à l'école de VAUMORT comme indiqué dans la dite convention ;

- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette affaire, y compris de signer la dite convention.

SUBVENTION AUX ECOLES DE THEIL ET CHIGY ANNEE 2017-2018 - DE 2017 105

Pour l'année 2017-2018, monsieur le maire propose de reconduire le montant pour frais scolaires par enfant, et le montant de subvention aux coopératives scolaires par enfant votés pour l'année 2016-2017 pour les écoles de Theil-sur-Vanne et de Chigy.

- Coopérative scolaire (sorties): 35 €
- Fournitures scolaires: 70 €

Les frais de piscine restant à la charge de la commune.

A près en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces subventions aux écoles et aux coopératives scolaires à l'unanimité

VOYAGE SCOLAIRE GS-CP DE L'ECOLE DE THEIL ANNEE 2017-2018 - DE 2017 106

Les classes de CP et GS de l'école de Theil projettent un voyage de deux jours dans le cadre de leur classe d'eau et demandent à la commune de participer aux frais, en complément de la participation des familles et de la coopérative:

	Dépenses			Recettes
	Nombre	PU	total	
enfants				
Transport			644 €	
hébergement	35	80 €	2 800 €	
total			3 444 €	
hébergement adultes	4	54 €	216 €	

Etat-Europe				600 €
			3 660 €	600 €
coût voyage			3 060 €	
soit pondéré par enfant			87 €	

Monsieur le maire précise que l'école de Theil-sur-Vanne gère bien sa coopérative et qu'elle sait l'utiliser pour les activités des enfants.

Le conseil municipal accepte de subventionner ce voyage à l'unanimité, et par 24 voix pour et 2 abstentions décident de donner 40 € par enfant habitant Les Vallées-de-la-Vanne.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ECOLE DE THEIL PISCINE POUR L'ANNEE 2016-2017 - DE 2017 107

CONSIDÉRANT que les frais de piscine sont à la charge des communes ;

CONSIDÉRANT que pour le RPI de Theil-sur-Vanne une subvention de 25€ avait été allouée par la commune par enfant pour l'année 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT que les frais de piscine étaient en réalité supérieurs à 25 € ;

Pour l'année 2016-2017 ils se sont élevés à 34,40 € par enfant. La différence a été prise en charge par la coopérative scolaire de Theil, or la commune s'engage à payer les frais de piscine. Il est donc demandé aux conseillers d'allouer une subvention complémentaire pour la coopérative de Theil-sur-Vanne pour compenser cette différence.

A l'unanimité, les conseillers municipaux décident d'octroyer une subvention complémentaire à la coopérative scolaire de Theil pour l'année scolaire 2016-2017 de 9,40 € pour chacun des 29 enfants de Les Vallées-de-la-Vanne soit 272,66 €

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ECOLE DE THEIL PISCINE POUR L'ANNEE 2015-2016 - DE 2017 108

CONSIDÉRANT que les frais de piscine sont à la charge des communes ;

CONSIDÉRANT que pour le RPI de Theil-sur-Vanne une subvention de 25€ avait été allouée par la commune par enfant pour l'année 2015-2016 ;

CONSIDÉRANT que les frais de piscine étaient en réalité supérieurs à 25 € ;

Pour l'année 2015-2016 ils se sont élevés à 27,54 € par enfant. La différence a été prise en charge par la coopérative scolaire de Theil, or la commune s'engage à payer les frais de piscine. Il est donc demandé aux conseillers d'allouer une subvention complémentaire pour la coopérative de Theil-sur-Vanne pour compenser cette différence.

A l'unanimité, les conseillers municipaux décident d'octroyer une subvention complémentaire à la coopérative scolaire de Theil pour l'année scolaire 2015-2016 de 2,54 € pour chacun des 39 enfants de Les Vallées-de-la-Vanne soit 98,88 €

CENTRE DE LOISIRS DE THEIL - REGROUPEMENT DES DELIBERATIONS - DE 2017 109

Afin de faciliter la gestion du Centre de Loisirs, il convient de réunir en une seule délibération les différentes décisions prises lors des Conseils Municipaux ultérieurs, à savoir ;

QUOTIENT FAMILIALE	TARIFS DE BASE			PARTICIPATIONS COMMUNES CONVENTIONNÉES	RESTE A CHARGE DES FAMILLES		
	0 à 650	651 à 1000	sup 1000		0 à 650	651 à 1000	sup 1000
JOURNEE	16,00 €	18,00 €	20,00 €	7,00 €	9,00 €	11,00 €	13,00 €
1/2 JOURNEE AVEC REPAS	10,00 €	11,50 €	13,00 €	5,00 €	5,00 €	6,50 €	8,00 €
1/2 JOURNEE SANS REPAS	5,50 €	7,00 €	8,00 €	2,00 €	3,50 €	5,00 €	6,00 €

A partir du 1er enfant, pour 2 enfants et + d'une même fratrie pour une même prestation les tarifs se présentent comme suit ;

QUOTIENT FAMILIALE	TARIFS DE BASE			PARTICIPATIONS COMMUNES CONVENTIONNÉES	RESTE A CHARGE DES FAMILLES		
	0 à 650	651 à 1000	sup 1000		0 à 650	651 à 1000	sup 1000
JOURNEE	15,00 €	17,00 €	19,00 €	7,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €
1/2 JOURNEE AVEC REPAS	9,00 €	10,50 €	12,00 €	5,00 €	4,00 €	5,50 €	7,00 €
1/2 JOURNEE SANS REPAS	4,50 €	6,00 €	7,00 €	2,00 €	2,50 €	4,00 €	5,00 €

Monsieur le Maire demande à ce que soit précisé que toute personne n'ayant pas fourni son attestation de quotient familial se verra appliquer le tarif maximum soit supérieur à 1 000.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tableaux ci-dessus et précise que la présente délibération annule et remplace les délibérations numéros : 2017_069 du 29 juin 2017, 2017_071 du 21 septembre 2017 et la 2017_090 du 19 octobre 2017.

WIFI SUR LA COMMUNE ADHESION A SCANI - DE 2017 110

SCANI- 12/12/2017

Le conseil municipal de Les Vallées-de-la Vanne, dans sa réunion du 12 décembre 2017, constatant la déficience du réseau internet sur certains villages de la commune a la volonté d'y remédier.

Dans cette perspective il demande que la commune devienne membre associé de la Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunais (SCANI) pour aider à développer la wifi sur le territoire de la commune.

Le projet prévoit notamment

- Le développement d'une liaison wifi interne entre les trois mairies
- L'installation d'antennes wifi pour couvrir les trois centres de village
- La possibilité de disposer, par la suite, de ces équipements sur les bâtiments publics comme relai pour desservir les zones défavorisées du nord-est de l'Yonne.
- Dans un premier temps le réseau utilisera la source internet de la mairie des Vallées-de-la-Vanne.
- Dans un deuxième temps ce réseau sera relié au réseau SCANI déjà existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'acheter dix parts sociales de 10€ chacune pour un montant total de 100 € ;
- dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune ;

Il mandate Luc MAUDET pour agir dans SCANI au nom de la commune des Vallées-de-la-Vanne, avec comme suppléant Bernard ROMIEUX.

WIFI SUR LA COMMUNE LIAISON ENTRE COMMUNES - DE 2017 111

VU les déficiences du réseau internet ;

VU les besoins pour notre collectivité de bénéficier d'un réseau internet correct ;

La wifi de liaison entre les quatre bâtiments de Mairie sera établie à partir de la mairie de Theil-sur-vanne qui dispose d'un débit supérieur à 80 MO.

Des relais intermédiaires seront disposés à l'église de Theil-sur-Vanne, en haut de la rue du Poncelot 100 mètres après la limite d'agglomération (hors agglomération) sur un candélabre-fusible à installer, et sur l'église de Chigy. Une demande de travaux sera effectuée auprès de l'Agence Technique Routière.

Le signal arrivera sur les bâtiments des Mairies historique de Theil-sur-Vanne, de Vareilles et de Chigy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation de cette liaison par SCANI.

WIFI SUR LA COMMUNE - CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEY - DE 2017 112

Vu le règlement financier du SDEY du 12/12/2016,
Vu la délibération DE_2016_092 du Conseil Municipal du 13 avril 2016 transférant la compétence Eclairage public au SDEY,
Monsieur Bernard ROMIEUX propose à l'assemblée des travaux d'éclairage public en vue de la mise en place d'une alimentation électrique permanente (sur la commune historique de Vareilles) et leur financement partiel par la commune,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part Commune 60% HT	SDEY 40% HT
Eclairage public	3 018.38 €	2 515.32 €	503.06 €	1 509.19 €	1 006.13 €
TOTAL	3 018.38 €	2 515.32 €	503.06 €	1 509.19 €	1 006.13 €

Règlement de la participation communale : 754.60 € avant la commande, le solde en fin de travaux, ajusté sur les décomptes définitifs émis par le maître d'oeuvre et l'entreprise . LES PAIEMENTS SERONT ADRESSES A LA PAIERIE DEPARTEMENTALE, à réception des avis des sommes à payer émis par le S.D.E.Y.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux proposés par le S.D.E.Y. ainsi que leur financement selon le tableau ci-dessus. Il autorise M le Maire à signer la convention financière ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ce projet.

WIFI SUR LA COMMUNE COUVERTURE DES CENTRES BOURGS DES TROIS VILLAGES - DE 2017 113

VU les déficiences du réseau internet ;
VU les besoins pour notre collectivité de bénéficier d'un réseau internet correct ;
VU l'adhésion de la commune par la délibération DE_2017_110 à SCANI ;

Il est possible de mettre à la disposition des passants une connexion WIFI ouverte gratuite sous certaine condition. C'est pourquoi la commune mandate SCANI pour réaliser ces démarches. La commune décide ainsi d'équiper ses centres de village de Chigy (secteur école, café), de Theil (secteur mairie, salle des fêtes, restaurant), et de Vareilles (secteur mairie, café) par l'intermédiaire de SCANI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la réalisation de cette couverture wifi par SCANI. (Coût d'installation environ 3 600 €)

ASSAINISSEMENT DE THEIL-SUR-VANNE CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE - DE 2017 114

Monsieur Le Maire fait le point pour les travaux de la Station d'Épuration de Theil-sur-Vanne.

Le bureau d'études BIOS sur l'étude des milieux aquatiques a fait ses mesures de septembre et effectuée celle de décembre.

L'appel d'offres pour la mise aux normes des branchements des particuliers a été déclaré infructueux car malgré 9 dossiers envoyés, la commune n'a obtenu aucune réponse. L'appel d'offres sera relancé en début d'année 2018.

Concernant la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la Station d'Épuration de Theil-sur-Vanne : treize dossiers ont été retirés et trois réponses ont été reçues.

Vu l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du 26 octobre 2017 à 14h00 ;

Vu le rapport de dépouillement de l'Agence Technique Départementale en date du 22 novembre 2017 donnant les éléments suivants :

NOTATION CRITERE "Prix"	Critère prix			Critère technique				Note globale : Sur 100 points	Classement
	Taux prestation	Montant prestation	Sur 40 points	Méthodolo gie (25 points)	Organisation de l'équipe (25 points)	Planning (10 points)	Total sur 60 points		
Candidat			Note Candidat						
ARTELIA	6,30%	36 600	37,84	23,00	22,00	9,00	54,00	91,84	1
IRH	5,96%	34 500	40,00	18,00	23,00	8,00	49,00	89,00	2
Cabinet Merlin	6,10%	35 380	39,08	12,00	20,00	9,00	41,00	80,08	3

V

u l'analyse du rapport de dépouillement par la commission d'appel d'offres en date du 08 décembre 2017 à 14h00 ;

Monsieur Le Maire précise que des subventions peuvent être allouées concernant cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer les marchés publics suivants :

Programme

Maîtrise d'œuvre pour la Station d'Épuration de Theil-sur-Vanne

Entreprise: ARTELIA, agence de Dijon, 1-3 allée André BOURLAND 21000 DIJON.

Montant du marché : 6,30 % d'un montant estimé de 580 000 € HT.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget assainissement de Theil-sur-Vanne.

ASSAINISSEMENT DE THEIL-SUR-VANNE CONTRAT D'ENTRETIEN POUR 2018 ET 2019 - DE 2017 115

La Délégation de Service Public (DSP) avec l'entreprise SAUR pour l'entretien de la Station d'Épuration de Theil-sur-Vanne arrive à échéance au 31 décembre 2017. Il convient donc passer un contrat pour cette prestation.

Luc MAUDET explique :

- D'une part que la compétence assainissement public doit être transféré à la communauté de communes en 2020 ;
- D'autre part que la construction d'une nouvelle station rend difficile la signature d'une nouvelle DSP.

Il propose donc, dans un souci de continuité, de signer un contrat d'entretien en régie avec la SAUR d'une année renouvelable. Ce contrat nous permet d'assurer l'entretien de la station d'épuration jusqu'à sa fin programmée en 2019.

Le montant du contrat d'entretien en régie s'élève à 22 294 € HT par an, révisable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE cette convention ;
- DONNE pouvoir au Maire pour faire aboutir cette affaire ;
- DIT que les crédits seront inscrit au budget.

ERREUR MATERIELLE : BUDGET PRINCIPAL - ZA CHIGY - DECISION MODIFICATIVE N°4 - DE 2017 098 001

La présente délibération annuelle et remplace la délibération DE_2017_098 suite à une erreur matérielle.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-2200.00	
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés	2200.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-2200.00
3555 (040)	Terrains aménagés		2200.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

PADD DU PLU DE LA CCVPO - DE 2017 116

Monsieur le Maire adjoint de la Commune de Les VALLÉES DE LA VANNE présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 3 décembre 2014, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur l'ensemble de son territoire.

Le code de l'urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des plans locaux d'urbanisme. C'est ainsi notamment que :

- l'article L 151-2 du code de l'urbanisme dispose que le PLU comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PADD répond notamment à plusieurs objectifs :

↳ Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

↳ Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale.

↳ Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les orientations générales du PADD doivent être soumises à un débat au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes et au sein des conseils municipaux conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales. Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les orientations générales du PADD.

Il est important de rappeler qu'aucun vote n'est obligatoire à l'issue de ce débat. Le vote aura lieu plus tard en conseil communautaire, lors de l'arrêt du projet de PLU intercommunal.

Les orientations générales du PADD sont déclinées selon les axes suivants :

Axe 1 : Se positionner sur le territoire Nord Yonne, dans le cadre du SCOT.

Axe 2 : Renforcer les liens sur la communauté de communes.

Axe 3 : S'appuyer sur les composantes du territoire tant paysagères, et patrimoniales que naturelles.

Axe 4 : Tendre vers un territoire durable et protégeant les citoyens.

Ces axes généraux ne sont pas classés par ordre de priorité. Ils sont déclinés dans plusieurs orientations qui sont décrites ci-après :

- **O1 : Réaliser un PLUi pour une période de prospective de 15 ans** à partir de son approbation, période identique à celle du SCOT.
- **O2 : Positionner la CCVPO comme territoire d'union et de projets entre l'Yonne et la Champagne** (Pays d'Othe / Champagne Crayeuse).
- **O3 : Proposer une complémentarité au territoire du SCOT**, basée sur les 2 images de la CCVPO : forêts d'Othe, de Vauluisant et de Lancy et Vallée de la Vanne.
- **O4 : Renforcer la CCVPO comme une des entrées du territoire Nord Yonne.**
- **O5 : Réaliser une zone d'activité de niveau régional inscrite au SCOT.**
- **O6 : Renforcer les deux pôles du territoire inscrits au SCOT (Villeneuve-l'Archevêque/Molinons et Cerisiers).**
- **O7: Participer à la production de logements** en cohérence avec les objectifs du SCOT, soit une croissance démographique de 0,4% par an et **435 logements neufs à produire sur la durée du PLUi.**
- **O8 :** Définir une **répartition des logements neufs à produire par secteurs** avec des critères de pondération : pôles, écoles, production de logements des 10 dernières années.
- **O9 : Apporter le numérique à l'ensemble des habitants et des actifs.**
- **O10 : Préserver les commerces et services sur l'ensemble du territoire, aider les circuits courts et permettre le développement des artisans dans les villages.**
- **O11 : Compléter l'offre d'équipements (sportifs, parcours de vie ...) intercommunaux ou mutualisés ou communaux.**
- **O12 : Créer une trame de circulations douces et/ou partagées.**
- **O13 : Répertorier le petit patrimoine commun, élément unificateur et identitaire du territoire.**
- **O14 : Conserver le rôle majeur de l'agriculture et lui permettre une diversification.**
- **O15 : Valoriser la qualité environnementale de la forêt tout en renforçant son exploitation économique et touristique.**
- **O16 : Faire de la ressource en eau, un atout et un lien avec le territoire parisien dans le cadre de la trame verte et bleue.**
- **O17 : Renforcer l'attractivité touristique et Valoriser le territoire en s'appuyant sur son patrimoine construit ou naturel à préserver ou à redécouvrir.**
- **O18 : Préserver ou éloigner les habitants des risques (inondations, nuisances sonores, technologiques et industrielles ou agricoles).**
- **O19 : Favoriser une mobilité moins consommatrice de Gaz à Effet de Serre (télé-travail, co-voiturage, voiture électrique +bornes de recharge selon le maillage départemental).**
- **O20 : Sécuriser les déplacements et améliorer le cadre de vie des villages.**
- **O21 : Permettre le développement des énergies renouvelables et lutter contre la précarité énergétique.**

Après cet exposé, Monsieur le Maire adjoint déclare le débat ouvert.

Un débat s'engage au sein du Conseil Municipal.

Les orientations générales du PADD :

- n'amènent pas de remarques particulières.

Conformément à l'article L 123-9 du code de l'Urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal.

Budget assainissement de Chigy: décision modificative - DE 2017 099

L'achat et le financement d'une pompe sur la station nécessitent l'inscription de 3 500 € à l'article correspondant du budget d'assainissement de Chigy.

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

Budget assainissement de Theil sur Vanne : décision modificative n°2 - DE 2017 100

Les études pour la construction de la STation d'EPuration de Theil ayant démarré il est nécessaire de prévoir un crédit supplémentaire de 25 000 € au budget d'investissement.

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Colis de Noël

Des conseillers municipaux regrettent de ne pas avoir été associés aux choix faits pour la réalisation des colis de Noël.

Monsieur le maire précise que dans la réunion de la commission « aînés » regroupant les membres des anciens CCAS, fin novembre, très peu de membres étaient présents ou excusés. Dans ces conditions, il remercie, vivement, Sylvie MOSIMANN, Guy LAMARRE et Claudine LECLERC d'avoir su organiser rapidement cette distribution des colis. Il entend que des améliorations doivent être apportées et fait confiance aux conseillers municipaux pour s'investir l'année prochaine.

Lutter contre l'isolement, assurer la convivialité, répondre aux besoins des seniors, ce n'est pas uniquement le cadeau ou le repas de Noël. Nous devons avoir une réponse plus globale à ces questions.

Dans la réunion fin novembre, il a été décidé qu'un questionnaire serait distribué rapidement aux personnes de plus de 60 ans pour connaître leurs besoins. Cinq pistes ont été abordées : information, mobilité, le rapport à l'informatique, le besoin de maison de service au public, les sorties et activités.

Patrick MORCEL regrette que le thème de la sécurité n'ait pas été abordé. Cette question devra être effectivement abordée par la suite.

Dans cette commission « aînés » seront donc convoqués maintenant les membres du conseil municipal suivant : Francis HUVER, Céline LOISON, Patrick MORCEL, Claudine LECLERC, Sylvie MOSIMANN, Michelle MICHALKOVIC et Maryse BOURGEOIS.

– Ecoles

Des réunions avec les maires des communes de Vaumort, Noé, Villiers-Louis, Les Clérimois, Pont-sur-Vanne, Foissy et Les Sièges sont prévues en décembre et en janvier. Des rendez vous avec l'inspection d'académie sont programmées en janvier pour signer une convention de ruralité avec l'inspection d'académie et la sous-préfecture.

Nous devons travailler sur notre bassin de vie : la vallée de la Vanne et définir son avenir.

– Eau de Paris

Une rencontre du maire des Vallées de la Vanne et du Président de la CCVPO a eu lieu à Paris avec la direction général d'Eau de Paris et le cabinet de la présidente d'Eau de Paris. Il s'agissait pour nous de prendre contact pour essayer de fluidifier les rapports mais aussi pour envisager des projets communs pour le développement de notre commune.

– Trottoirs et chaussées de Chigy et Vareilles

La SMAEP a informé la commune qu'elle reprendrait les canalisations d'eau potable et d'eau « incendie » dans le courant du 1^{er} semestre 2018 dans les rue de l'érable, de l'église et du Poncelot. Les travaux de réfection des trottoirs et chaussée ne pourront donc être réalisés qu'ensuite.

Le conseil départemental ne prendra à sa charge que la réfection de la couche de roulement des voiries. Dans ses conditions un appel d'offre pour choisir un maitre d'œuvre sera lancé par la commune prochainement (définition et responsabilité des profils longitudinaux et transversaux de la chaussée).

Des carottages, à la charge de la commune pour 2 000 € environ, seront exécutés rue de l'église pour relever le corps de chaussée actuel et permettre l'étude des travaux à entreprendre.

– Verger de sauvegarde

Les premières plantations d'arbre fruitier auront lieu le jeudi 14 décembre. Les suivantes une semaine plus tard.

– Travaux salle des fêtes de Chigy

Des travaux dans la salle des fêtes de Chigy sont en cours. Ils concernent essentiellement les sanitaires, l'isolation et l'éclairage de la salle des fêtes. Celle-ci va donc être indisponible un certain temps.

– Vœux du maire

- o Samedi 6 janvier à 17h 30 à la salle des fêtes de Vareilles
- o Dimanche 21 janvier à 16 heures à la salle des fêtes de Theil
- o Un jour à définir en fonction des travaux de la salle des fêtes pour Chigy

Fin de la réunion du conseil municipal à 22h 45.

TABLE RÉCAPITULATIVE

NUMERO	OBJET
DE_2017_098	Budget principal : décision modificative n°4
DE_2017_098_001	ERREUR MATERIELLE : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°4
DE_2017_099	Budget assainissement de Chigy: décision modificative
DE_2017_100	Budget assainissement de Theil sur Vanne : décision modificative n°2
DE_2017_101	FRAIS SCOLAIRE DE L'ECOLE DE THEIL ANNEE 2015-2016
DE_2017_102	FRAIS SCOLAIRE DE L'ECOLE DE THEIL ANNEE 2016-2017
DE_2017_103	PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FRAIS SCOLAIRE DE L'ECOLE DE NOÉ ANNEE 2016-2017
DE_2017_104	PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FRAIS SCOLAIRE DE L'ECOLE DE VAUMORT ANNEE 2016-2017
DE_2017_105	SUBVENTION AUX ECOLE DE THEIL ET CHIGY ANNEE 2017-2018
DE_2017_106	VOYAGE SCOLAIRE GS-CP DE L'ECOLE DE THEIL ANNEE 2017-2018
DE_2017_107	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ECOLE DE THEIL PISCINE POUR L'ANNEE 2016-2017
DE_2017_108	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ECOLE DE THEIL PISCINE POUR L'ANNEE 2015-2016
DE_2017_109	CENTRE DE LOISIRS DE THEIL - REGROUPEMENT DES DELIBERATIONS
DE_2017_110	WIFI SUR LA COMMUNE ADHESION A SCANI
DE_2017_111	WIFI SUR LA COMMUNE LIAISON ENTRES COMMUNES
DE_2017_112	WIFI SUR LA COMMUNE - CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEY
DE_2017_113	WIFI SUR LA COMMUNE COUVERTURE DES CENTRES BOURGS DES TROIS VILLAGES
DE_2017_114	ASSAINISSEMENT DE THEIL-SUR-VANNE CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE
DE_2017_115	ASSAINISSEMENT DE THEIL-SUR-VANNE CONTRAT D'ENTRETIEN POUR 2018 ET 2019
DE_2017_116	PADD DU PLU _i DE LA CCVPO

LISTE DE PRESENCE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROMIEUX Bernard	Maire	
COQUILLE Bernard	Adjoint Au Maire	
MAUDET Luc	Adjoint Au Maire	
HUVER Francis	Adjoint Au Maire	
LOISON Céline	Adjointe Au Maire	
THEROUÉ Magalie	Adjointe Au Maire	
TERVILLE Gérard	Conseiller Municipal	Représenté par COQUILLE Bernard
LE GOFF Lysiane	Conseillère Municipale	
MIGNOT Florent	Conseiller Municipal	
CORNAIRE Cédric	Conseiller Municipal	Excusé
CHARLES Cyril	Conseiller Municipal	Excusé
DUVEAU Ludovic	Conseiller Municipal	
MORCEL Patrick	Conseiller Municipal	
PERRIN-BONNET Bernard	Conseiller Municipal	
LECLERC Claudine	Conseillère Municipale	
BRAULT Camille	Conseiller Municipal	
BOUCHENY Louis	Conseiller Municipal	Excusé
VINCENT Jérôme	Conseiller Municipal	
MOSIMANN Sylvie	Conseillère Municipale	
BARRE Sébastien	Conseiller Municipal	Excusé
CRETTE Joël	Conseiller Municipal	
MICHALKOVIC Michelle	Conseillère Municipale	

CLEMENT J. Aline	Conseillère Municipale	
LANGUILLAT Lionel	Conseiller Municipal	Excusé
GARNIER Mireille	Conseillère Municipale	
BOURGEOIS Maryse	Conseillère Municipale	
CABOURDIN Marie-Laure	Conseillère Municipale	Représentée par GARNIER Mireille
COLIN Nathalie	Conseillère Municipale	Excusée
LAMARRE Guy	Conseiller Municipal	
MASSON Marie-José	Conseillère Municipale	
DAVOUST Bernard	Conseiller Municipal	

Elu secrétaire de séance : Lysiane LE GOFF